



Le mot du Maire

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son ?

Je souhaite apporter une réponse à la communication faite fin février par M. RENAUD vous informant de sa démission de son poste de 2^o adjoint.

En effet, suite à une perte de confiance et le constat d'agissements me semblant desservir les intérêts de la commune, j'ai retiré, le 30 octobre 2010, les délégations qui avaient été données à M. RENAUD.

Ce dernier a pris la décision de démissionner de son mandat d'adjoint avant que le Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ait eu à se prononcer sur son maintien ou non en qualité d'adjoint.

Je n'ai en aucun cas refusé à M. RENAUD l'accès à de quelconques dossiers comme il le prétend. Effectivement, il m'a demandé de lui mettre à disposition « le dossier voirie » relatif au chemin d'accès au poste de refoulement devant la mairie, dossier n'existant pas puisque ces travaux font partie du dossier assainissement, voté par le Conseil Municipal en sa présence. Je n'aime pas la polémique mais je pense qu'il est nécessaire de préciser les choses et je serai attentive à toutes les interrogations ou remarques que vous pourrez formuler.

Pour conclure sur ce point, permettez-moi de soumettre à votre réflexion ces quelques phrases extraites de la litanie des « gens heureux » que l'auteur adresse aux hommes de notre temps, leur souhaitant :

De savoir distinguer une montagne d'une taupinière pour éviter bien des tracas,

De savoir se taire et écouter pour apprendre mille choses nouvelles,

De savoir rire d'eux-mêmes pour avoir mille occasions de s'amuser,

De savoir regarder sérieusement les petites choses et paisiblement les choses sérieuses pour aller loin dans la vie,

De savoir penser avant d'agir pour éviter bien des bêtises.

Monique GAUTHIER

Réforme des collectivités

Vous l'avez peut-être entendu, la récente réforme des collectivités ne sera sans doute pas sans effets sur l'échelon communal.

Après le gel annoncé des dotations de l'Etat pour les deux prochaines années, les évolutions attendues en matière d'intercommunalité nous préoccupent également. Avec la nécessité d'avoir des intercommunalités d'au moins 5 000 habitants, l'avenir de la Communauté de communes du Chanois est plus qu'incertain.

Un travail de réflexion et de concertation est mené au sein de la CC du Chanois avec les intercommunalités voisines, les services de l'Etat et du Conseil général de Haute-Saône. Nous vous tiendrons bien sûr informé de l'évolution de ce dossier.



Le conseil Municipal a décidé d'offrir aux jeunes nés entre le 31/12/1990 et le 01/01/2000 qui en feront la demande, une carte avantages jeunes leur proposant des réductions sur des loisirs et des accès préférentiels à diverses activités – cette carte sera valable pour l'année 2011 – 2012. Dès aujourd'hui, les jeunes qui sont intéressés sont priés de venir s'inscrire à la mairie pour l'obtenir.

Vous avez trouvé ou perdu un objet ou un animal, vous avez une information à faire passer sur le journal, contactez votre correspondant local de l'Est Républicain. Hubert LACHAT – 03 84 68 62 91 ou 06 71 62 10 73.

Fin des travaux d'assainissement

Les travaux sont terminés et le village dispose aujourd'hui d'un réseau collectif tout à fait fonctionnel.

La commune a revu le tracé initial du chemin permettant d'accéder au poste de refoulement construit en limite de Vellefaux pour tenir notamment compte de l'éventuelle liaison qui pourrait rejoindre à terme le pôle éducatif. A la demande de la SCICAE et du Syndicat d'eau, la commune a dû acquérir ce chemin pour garantir une facilité d'accès au poste de refoulement et y faire passer les canalisations (eau, électricité et assainissement). Ce tracé a permis également à la commune d'obtenir des subventions pour cette partie d'assainissement car ce réseau pourrait être utilisé pour d'éventuelles futures maisons lorsque le PLU (Plan local d'Urbanisme) sera validé. Ce terrain a été vendu à la commune par M. VEJUX pour l'€ symbolique (terrain estimé à plus de 64 000 € par le Conservateur des Hypothèques).

Le coût de cette dernière tranche de travaux d'assainissement se monte à 169 525 € ; elle a été financée à hauteur de 73 257 € par le Conseil général de la Haute-Saône. Il faut rappeler que le premier tracé n'était pas subventionnable ; il a été modifié et faisant apparaître qu'il allait desservir une zone constructible. Le Conseil général a accepté de subventionner ces travaux, comme pour la première tranche.

Les nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères

Le SICTOM avait prévu au mieux une réduction de 35% des ordures ménagères ; hors, sur les deux premiers mois de l'année 2011, les résultats dépassent toutes les espérances :

- réduction de 50% du tonnage des ordures ménagères
- tonnage du tri en apport volontaire + porte à porte (*depuis 01/2011*) multiplié par 3, avec seulement 15% de ce volume impropre au recyclage
- une moyenne d'une centaine de composteurs vendus par le SICTOM depuis janvier.

Grâce aux efforts de chacun, les usagers pourraient voir baisser le prix de la collecte des ordures ménagères en 2012. Un foyer de 4 personnes devrait voir sa facture divisée par 2 par rapport au tarif appliqué jusqu'à maintenant ! Seul demeure le problème des personnes seules, qui ont vu leur contribution augmenter, du fait de la facturation au bac et non à la personne. Le Sictom est conscient de ce désagrément et réfléchit à des solutions adaptées. Si ce nouveau dispositif n'avait pas été mis en œuvre, les tarifs auraient considérablement augmenté les années prochaines.

Le recensement réalisé par le Sictom pour la délivrance des bacs a permis de recenser environ 1000 foyers (*particuliers, professionnels*) qui jusqu'alors ne payaient pas les ordures ménagères (*encore une recette complémentaire !*) tout en profitant de leur collecte !

Sylvain PEREIRA – délégué SICTOM

Quand l'eau vient à manquer

Le samedi 19 février dernier, nous avons subi une importante fuite d'eau sur le réseau d'eau potable qui alimente les communes de Valleriois et de Vellefaux. Certains d'entre vous ont connu un certain désagrément et nous nous en excusons. La mobilisation de plusieurs conseillers municipaux ainsi que le concours apprécié des services du Conseil général ont permis la localisation (rue du stade à Vellefaux) de cette fuite. L'intervention rapide et le savoir-faire de l'entreprise FAIVRE du Magnoray ont le fait le reste et la fuite a été réparée le dimanche en début d'après-midi.

En vertu du principe de précaution, les services de la Préfecture ont conseillé de ne pas boire l'eau du robinet durant quelques jours. Des bouteilles d'eau achetées en urgence par la commune le samedi soir ont été distribuées aux personnes qui en ont fait la demande ainsi qu'aux enfants présents sur le site du pôle éducatif à partir du lundi.

Distribution du courrier par La Poste

Chacun d'entre nous a pu constater des dysfonctionnements lors de la distribution du courrier par la Poste, certaines lettres n'étant pas remises aux destinataires faute d'adresse complète.

La mécanisation et l'automatisation (mais aussi la réduction de personnel) font que le courrier n'est plus trié ou complété par votre facteur, et si les coordonnées sont incomplètes, il est tout simplement retourné à l'expéditeur sous un délai de 3 mois.

Pour éviter ces inconvénients, la Poste vous invite instamment à :

1 - donner (ou rappeler) votre **adresse complète** à tous vos correspondants :

Nom et prénom - N° dans la voie – Nom de la voie - Code postal – ville

2 - contrôler que votre **n° est bien visible** de la voie d'accès. Si possible près ou sur la boîte aux lettres. Cela facilite également l'orientation d'autres personnes qui sont amenées à rechercher votre habitation : agent de la poste, livreurs, service de sécurité, etc.....

3 - à indiquer sur la boîte aux lettres le **nom de famille** ainsi que tous les **prénoms** des occupants de votre foyer.

Fleurissement

Le fleurissement du village sera abandonné. Je ne souhaite en effet plus mettre des fleurs avec l'argent du contribuable, dans les bacs aux entrées et sorties du village. Pendant la période estivale, l'employé communal est en vacances et les fleurs dépérissent par manque d'arrosage régulier. Si des volontaires sont intéressés pour s'en occuper nous pourrions revoir cette position, c'est le moment de vous faire connaître. L'Union européenne a décidé de faire de l'année qui s'ouvre, celle du bénévolat.

Location de la salle communale

Responsable :

Mme Marie-Thérèse GOUHENANT
Tel 03 84 68 63 02 ou 06.78.43.06.39

Suppléante :

Mme Geneviève CUISANCE
Tel : 03 84 68 63 01

Tarifs :

pour les habitants du village :
80 € en été et 100 € en hiver (chauffage)

pour les personnes extérieures :
100 € en été et 130 € en hiver